

GCO : trois militants absous par la justice

15 octobre 2019



Trois membres du collectif GCO non merci ont été jugés lundi 14 octobre par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour avoir organisé une manifestation interdite le 25 avril dernier à Mundolsheim. Positionnés sur le pont de la RD 263 surplombant l'autoroute A 4 avec une poignée de militants, les trois retraités originaires de la commune voisine de Pfulgiesheim avaient brandi des banderoles et tenu des pancartes à l'intention des usagers de l'autoroute afin de dénoncer les dangers environnementaux induits par le projet porté par Vinci. La veille au soir, l'un des organisateurs avait été destinataire d'un courriel de la municipalité de Mundolsheim qui l'informait que le maire avait pris un arrêté interdisant la manifestation.

Sur la base des irrégularités soulevées par l'avocate des prévenus, M^e Florence Dole, les juges

ont constaté l'invalidité de l'arrêté. Les trois retraités ont été relaxés, à la satisfaction de la soixantaine d'anti-GCO présents dans la salle d'audience pour les soutenir.

► **Source :** *Dernières nouvelles d'Alsace*

► **Photo :** *GCO Non Merci*

Lire aussi : **EN VIDÉO – Le chantier du GCO détruit la nature, les opposants espèrent en la justice**

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/GCO-trois-militants-absous-par-la-justice>